



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)
VALOBAT
Filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
du 27 mars 2026

Lors de sa séance du 27 mars 2026, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé sur la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (ci-après « PMCB »), a émis les avis suivants :

- A l'unanimité des voix exprimées (11 avis favorables, 0 avis défavorable et 1 abstention), les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable concernant l'évolution des barèmes d'écocontributions et des éco-modulations associées établis par la Société, à l'exception de ceux relatifs aux produits et matériaux Bois, Inertes et Plâtres, en vue d'une application au 1er juillet 2026.
- A l'unanimité des voix exprimées (10 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 abstention), les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable concernant la synthèse des plans de prévention et d'éco-conception exposée par la Société.